

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par la présente donné par Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec qui aura lieu **le 6 avril à 19h30**, au 150, rue Saint-Joseph, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande # 2020-02, du propriétaire du 120, 1^{er} et 2^e Rang Ouest, afin de permettre le lotissement d'un chemin privé déjà existant ainsi que 6 terrains de villégiature.

Le chemin (lots 16A-2, 17A-4 et 17A-5) aura une largeur minimale de 10,11 m alors que la largeur minimale prescrit dans le règlement de lotissement (347) à l'article 3.2.3 est de 15 m. De plus, la distance de 75 m prescrite (article 3.2.4) entre la rue et le lac ne pourra être respecté. Enfin, il sera également impossible de terminer la rue en cul-de-sac par un cercle de virage tel que prescrit dans l'article 3.2.9.

Concernant le lotissement des terrains, l'article 3.3.4 permet une superficie minimale de 4000 m², une largeur minimale de 50 m et une profondeur minimale de 60 m.

- Le lot 17-A-3 aura une profondeur minimale de 24,19 m;
- Le lot 16-A-3 aura une largeur minimale de 43,07 m, une profondeur minimale de 28,46 m et une superficie de 1280,5 m²;
- Le lot 16A-4 aura une largeur minimale de 17,49 m, une profondeur minimale de 30,76 m et une superficie de 583,4 m²;
- Le lot 16A-5 aura une largeur minimale de 29,83 m, une profondeur minimale de 40,24 m et une superficie de 1154,1 m²;
- Le lot 16A-6 aura une largeur minimale de 31,25 m, une profondeur minimale de 34,36 m et une superficie de 1093,7 m²;
- Le lot 16A-7 aura une largeur minimale de 28,27 m, une profondeur minimale de 25,53 m et une superficie de 1064,4 m².

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Saint-Michel-du-Squatec, ce 10^e jour de mars 2020

Michel Barrière
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de cette municipalité, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits prévus par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour de mars deux mille vingt.

Signé : _____
Michel Barrière
Directeur général et secrétaire-trésorier